

## Déploiement de la phase 2

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean prépare le déploiement de la **phase 2** du CRDS, dont l'objectif est d'intégrer les 17 autres spécialités. Des discussions sont en cours avec le MSSS afin de déterminer la date du déploiement. Nous vous communiquerons plus d'information dans les prochaines semaines.

## Voici quelques rappels importants reliés au fonctionnement du CRDS.

### Prérequis indiqués au formulaire

Afin d'assurer le cheminement des demandes, il est nécessaire de transmettre l'ensemble de la documentation en lien avec les prérequis inscrits au formulaire.

La procédure de transmission des examens et évaluations en prérequis du CRDS est issue d'une entente de principe conclue entre le MSSS, la FMSQ et la FMOQ. Selon l'information dont nous disposons, il s'agit d'une mesure transitoire. Nous vous tiendrons informés des changements apportés au processus de transmission.

Pour plus d'information sur la gestion des prérequis, veuillez vous référer au document explicatif au [www.santesaglac.com/crds](http://www.santesaglac.com/crds)

### Prérequis imagerie médicale (examens non réalisés)

Pour les examens d'échographie, d'IRM et TDM en prérequis d'une demande de consultation, le CRDS peut assurer le suivi pour la prise de rendez-vous en imagerie médicale. Pour ce faire :

- Faire suivre au CRDS la requête complétée d'imagerie médicale (IM) en même temps que votre demande de consultation par télécopieur au 418 669-0411. (La requête d'IM doit être acheminée seulement au CRDS)
- Pour assurer la transmission des rapports d'IM au CRDS, vous pouvez inscrire « infirmière du CRDS » en copie conforme OU faire suivre les rapports au CRDS lorsque vous les recevrez.
- Après la réception et analyse des résultats d'imagerie, il est important d'annuler, en contactant le CRDS, toute demande de consultation qui s'avère non pertinente.

### Endoscopie : transmission de la première demande de coloscopie au CRDS

L'utilisation du formulaire standardisé et la transmission au CRDS s'inscrivent à l'intérieur du projet de mise à niveau des unités d'endoscopie, qui permet d'harmoniser et d'optimiser la pratique de la coloscopie dans la région selon des standards de qualité et d'accessibilité attendus dans une approche CIUSSS.

Toute première demande de coloscopie provenant d'un médecin de famille en clinique médicale, en GMF et en CLSC doit être transmise par l'entremise du CRDS, à l'aide du formulaire en coloscopie (AH-702), disponible sur la page Internet du CRDS. Le médecin référent doit remplir le formulaire de consultation en gastroentérologie (AH-750) seulement lorsque le patient doit être vu par un gastroentérologue.

### Conformité des demandes

Afin d'assurer le traitement des demandes de consultation par le CRDS, il est important de bien remplir tous les champs liés à l'identification du patient. L'utilisation du DMÉ demeure la meilleure solution pour éviter les erreurs administratives dans les formulaires.

### Spécialités et liste d'attente - délais

Le CRDS met tous les efforts pour octroyer les rendez-vous dans les délais requis pour le service demandé. Pour certaines spécialités, la demande est toutefois supérieure à l'offre de service. C'est le cas en urologie, en orthopédie (secteur Saguenay) et

en gastroentérologie. L'inverse est cependant observé pour les consultations en ORL où l'offre de service est supérieure à la demande.

### Double corridor

Au bénéfice des patients, il est important de respecter un corridor unique de transmission des premières demandes de consultation pour les spécialités concernées par le CRDS. Actuellement, certaines demandes sont transmises en double : c'est-à-dire qu'elles sont transmises à la fois au CRDS et directement aux médecins spécialistes. Cette situation crée de la confusion et de l'insatisfaction pour les médecins spécialistes, mais également chez les patients puisque ceux-ci se présentent parfois à deux rendez-vous pour une même demande.

### Comité de vigie

Selon les orientations ministérielles, chaque CRDS doit se doter d'un comité de vigie afin de soutenir le fonctionnement du CRDS. Le comité de vigie du CRDS du Saguenay-Lac-Saint-Jean doit constamment être au fait des problématiques d'accès de l'établissement. Ensemble, ils doivent établir les priorités d'intervention et les plans d'action qui s'imposent.

Composition du comité de vigie :

- Dr Donald Aubin, DSP
- Jannie Bonneau, chef de service à l'accès par intérim
- Normand Brassard, adjoint au DSP
- Marie-Eve Dubeau, chargée de projet
- Dr Suzanne Gagné, DSP adjointe, responsable des cliniques externes
- Dr Michel Harvey, coordonnateur des médecins répondants en spécialité
- Dr Simon Hévey, coordonnateur médical local

### Bilan de la première année du CRDS

Bien que la mise sur pied du CRDS ait nécessité des ajustements et une certaine période d'adaptation, les résultats démontrent que le CRDS fonctionne bien et qu'il facilite le cheminement des usagers. De plus, le nombre de demandes reçues a largement dépassé les prévisions.

Entre le 31 octobre 2016 et le 10 novembre 2017, le CRDS a reçu **22 859 requêtes**.

Actuellement, ce sont **plus de 95,5 % des patients** qui sont référés dans les délais requis par leur condition clinique.

Nous sommes conscients de la charge supplémentaire de travail engendrée par le processus de référence au CRDS. Nous vous remercions grandement de votre collaboration exemplaire. Nous souhaitons continuer à travailler en étroite collaboration avec vous pour atteindre notre but commun, qui est évidemment de mieux desservir notre population. Nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2018!

### Heures d'ouverture pendant la période des Fêtes

Pour la période des Fêtes, le **CRDS sera fermé les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier**. Pour les autres journées, le CRDS sera ouvert selon l'horaire normal, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 8 h à 20 h ainsi que la fin de semaine de 8 h à 16 h.

#### Pour joindre le CRDS

	<b>Numéros de téléphone</b>		
	Médecins et professionnels de la santé	418 669-1110	1 844 867-5313 (sans frais)
	Usagers	418 669-2227	1 844 867-5311 (sans frais)
	<b>Numéros de télécopieur</b>		
	Demandes de consultation et rapports reliés	418 669-0411	1 844 867-5312 (sans frais)
	Tout autre document	418 662-8636	
	<b>Courriel</b>		
	crds.ciuss02@ssss.gouv.qc.ca		
	<b>Site Internet</b>		
			www.santesaglac.com/crds